République Française

Délibération n° 2021/38
COMMANDE PUBLIQUE. Marchés publics. Fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéo-protection urbaine sur une Infrastructure de Boucle Locale Optique (IBLO) à déployer sur le territoire communal

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 40

Date de la convocation : 22/06/21
Compte rendu affiché : 02/07/21

Transmis en préfecture : 02/07/21
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20210628-37854-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Monia BENAÏSSA

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAISSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Joëlle CONSTANTIN, M. Albert NIGRA, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, Mme Sandrine PICOT, Mme Nathalie DEHAN, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Karim SEGHIER, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, Mme Aude LONG, M. Maurice IACOVELLA, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Yalcin AYVALI, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Christophe GIRARD, M. Lionel PILLET, Monsieur Frédéric PASSOT.

Absent(e)s : Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, M. Damien MONCHAU.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : M. Jeff ARIAGNO à Mme Samira MESBAHI, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD, M. Mustapha GHOUILA à M. Maurice IACOVELLA, Mme Fatma HAMIDOUCHE à M. Yalcin AYVALI, M. Farid BEN MOUSSA à Mme Sandrine PICOT, Mme Camille CHAMPAVERE à M. Lotfi BEN KHELIFA.

République Française

Rapport n° 38
COMMANDE PUBLIQUE. Marchés publics. Fourniture, installation et maintenance d'un système de vidéo-protection urbaine sur une Infrastructure de Boucle Locale Optique (IBLO) à déployer sur le territoire communal

Direction des Systèmes d'Information

Mesdames, Messieurs,

Afin d'une part, d'améliorer les niveaux de débits des sites et du système de vidéoprotection connectés et d'autre part, de maîtriser les coûts de fonctionnement, il est proposé de recourir à la location de fourreaux dans le cadre de l'offre Infrastructure de Boucle Locale Optique (IBLO).

Il s'agira de déployer un réseau de fibres optiques destiné :
- au système de vidéoprotection urbaine et à l'extension du contrat de maintenance préventive et curative sur l'ensemble des matériels à déployer,
- aux principaux bâtiments communaux afin de les relier au site central de l'Hôtel de Ville.

Aussi, il convient de lancer un marché selon une procédure d'appel d'offres permettant la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéo-protection urbaine sur une Infrastructure de Boucle Locale Optique à déployer sur le territoire communal.

Le raccordement via cette infrastructure pourrait être envisagé pour 75 points d'accès répartis sur une cinquantaine de sites avec une mise en oeuvre lissée sur 4 ans.

Les économies de fonctionnement pour la totalité des sites sont évaluées à 100 000 € par an, tout en garantissant un très haut débit (supérieur à 100 mbps).

Il s'agit d'un marché à bons de commande établi pour 3 ans renouvelable 1 fois 1 an, dont les montants sont les suivants :
- pour la période du marché :
  - montant minimum annuel : 250 000 € HT
  - montant maximum annuel : 450 000 € HT
- pour la période de renouvellement du marché :
  - montant minimum annuel : 250 000 € HT
  - montant maximum annuel : 450 000 € HT

Vu la décision de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) n° 2014-0733 en date du 26 juin 2014 relative aux installations de génie civil souterraines et aériennes constitutives de la boucle locale filaire ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2124-2 et suivants ;

Considérant l'intérêt technique et économique pour la collectivité de recourir à la solution des IBLO ;

République Française

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 10 mai 2021 après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés
décide de :
- valider le cahier des charges rédigé concernant le marché de prestation et de maintenance, de déploiement de fibre optique et de cameras de vidéoprotection.

- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à valider le dossier de consultation des entreprises et dire que les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande. Ce marché sera établi pour 3 ans renouvelable 1 fois 1 an.

- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer l'acte d'engagement de l'entreprise retenue et tous les actes nécessaires à la bonne exécution des contrats, après avis de la commission d'appel d'offres.

- dire que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits au budget de l'exercice, au chapitre 23 : immobilisations, au compte 2315 : installations, matériel et outillage technique, à la rubrique fonctionnelle 110 : services communs sécurité intérieure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN